

Je n'ai pas besoin de dire à mes collègues l'effet qu'a sur nos jeunes la mobilité générale de la population. Nous connaissons tous des militaires qu'on a transférés d'un bout à l'autre du Canada, peut-être douze fois en dix ans, et nous savons quel effet cela a sur leurs enfants. Chacun des députés qui a amené sa famille à Ottawa peut parler des conséquences pour sa famille du manque d'uniformité du système scolaire.

Le Canada est un des deux seuls grands pays du monde occidental à ne pas avoir une compétence nationale en matière d'éducation. A mon avis, le gouvernement fédéral devrait se rendre à l'évidence qu'un grand nombre de Canadiens se déplacent ou se sont déplacés d'une région du Canada à une autre. D'ici une dizaine d'années, il se peut que toute la population se déplace, une fois dans la vie de chaque individu, d'une région du Canada à une autre. De ce fait, il faudrait un régime national d'éducation.

Un des principaux obstacles à l'expansion régionale est la carence de possibilités égales d'éducation dans les régions défavorisées. Plusieurs provinces, en réalité, se fourvoient lorsqu'à des conférences nationales elles affirment leur désir de protéger jalousement leurs droits constitutionnels dans le domaine de l'éducation. En réalité, elles privent leurs citoyens de possibilités égales d'éducation. A moins que le gouvernement fédéral ne se mêle de l'éducation, les gens des régions défavorisées continueront d'avoir un régime d'éducation de seconde classe.

Je pourrais citer plusieurs provinces en exemple, mais je parlerai de la mienne, étant mieux renseigné là-dessus. Il est absolument impossible à ma province de disposer de la quote-part de fonds fiscaux nécessaire pour offrir à tous ses citoyens des possibilités égales d'éducation. Nous n'avons pas de recettes fiscales suffisantes pour fournir les établissements scolaires nécessaires. Il s'agit des ressources matérielles qui apporteraient à nos jeunes les mêmes possibilités qu'aux jeunes de Montréal ou de Toronto. Par conséquent, si les provinces n'en rabattent pas, et si le gouvernement fédéral n'est pas disposé à se mêler directement des questions d'éducation, avec la collaboration des provinces, les disparités entre régions subsisteront.

• (1710)

La situation est tellement tendue entre les provinces et le gouvernement fédéral que toutes les ententes sur le développement régional prévoient, dans le cas de certaines régions, une partie de l'infrastructure pour la construction d'écoles. Au dire du gouvernement fédéral, cela fait partie de l'infrastructure économique. Dans l'Île-du-Prince-Édouard, on a affecté des fonds à la construction d'écoles sous prétexte que la main-d'œuvre deviendra nécessaire d'ici quelques années pour les projets d'expansion économique et qu'on accorde ainsi des fonds à l'enseignement. Affreuse hypocrisie que tout cela, car nous devrions savoir que la province a besoin de l'aide fédérale—non pas de ces directives mais du genre d'aide qui mettrait des ressources matérielles et monétaires à sa disposition. Au lieu de cela, le gouvernement fédéral, avec la permission des provinces, s'infiltré par une vingtaine de moyens détournés.

[M. Lundrigan.]

J'affirme, monsieur l'Orateur, que comme le gouvernement fédéral, avec la collaboration des provinces, s'est déjà engagé dans une vingtaine de secteurs de projets éducatifs, que l'éducation de nos jours va au-delà du niveau provincial ou local et étant donné la mobilité de la population, le gouvernement fédéral se doit, c'est une des exigences impérieuses du Parlement, de s'entendre avec les provinces, les municipalités, les commissions scolaires et les instituteurs pour convoquer une conférence nationale sur le développement des ressources sur le plan humain. C'est presque contraire au Règlement que d'employer le mot enseignement à la Chambre des communes de nos jours et je suis surpris que monsieur le président n'ait pas rendu de décision là-dessus.

S'il doit s'agir d'une rencontre sur le plan intellectuel, nous devons nous entretenir d'un domaine d'intérêt et d'engagement communs—le gouvernement d'Ottawa n'a pas à nous dicter d'engagements ni de directives. Nous devons traiter des grands objectifs de l'enseignement qui préoccupent les Canadiens. C'est là le but de la motion et si nous voulons assurer les mêmes chances à tous dans ce domaine, faire disparaître les graves effets du processus de fragmentation sur la population mobile des années 70, nous devons faire face à la réalité.

Juste avant de venir à la Chambre aujourd'hui, je demandais à des militaires s'ils étaient d'avis que leur famille serait touchée par cette motion. J'ai appris à mon grand étonnement que, par suite du changement de régime imposé aux militaires, beaucoup de leurs enfants ont dû abandonner le cours qu'ils avaient commencé et doivent reprendre du début.

A titre d'enseignant, je pourrais parler longuement à ce sujet et éliminer les arguments sur l'unification des normes. Ce n'est pas une tournure appropriée et l'on pourrait me reprocher l'imprécision de ma motion, mais je souhaite que ceux qui prendront part au débat ne s'y méprendront pas. J'espère qu'ils feront porter leurs observations sur un genre de présence fédérale commune et qu'ils seront assez objectifs pour comprendre que, même s'il est de bonne guerre pour un député de se faire le champion de la cause provinciale, le sujet touche l'existence de plusieurs milliers de Canadiens.

M. Paul St. Pierre (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, la question soulevée par le député aujourd'hui tombe à point et elle intéresse tout le pays. Beaucoup de personnes s'intéressent à l'éducation publique et, comme il l'a souligné, le Canada est devenu une nation de migrants. Je pense que la famille moyenne déménage à peu près une fois tous les cinq ans et il ne fait aucun doute que beaucoup de familles passent d'une province à l'autre.

La motion est également pertinente parce que nous nous intéressons tous aux disparités entre certaines régions géographiques et certains groupes économiques, sociaux et culturels. Je m'attendais plutôt à ce que le député parle assez longuement de la nécessité d'établir des normes uniformes, mais je suis d'accord pour dire avec lui qu'il faut éviter d'adopter des normes d'éducation absolument rigides et uniformes d'un bout à l'autre du Canada. Le pays est très varié et les besoins changent d'une partie du pays à l'autre.